

doch die kirchl. Heiligsprechung erst Jahrhunderte später erfolgte — ein wirkliches Rarissima — vielleicht die älteste Darstellung überhaupt! mit dem Heiligengloriol dargestellt-nur 6 Jahre nach dessen Tod, wo doch die kirchl. Heiligsprechung erst Jahrhunderte später erfolgte-ein wirkliches Rarissima-vielleicht die älteste Darstellung überhaupt! Die Miniatur führt die Bezeichnung: Cod. Lm. 17 1444 fol. Staatsbibliothek München. Da der hl. Norbert sich zeitlebens nur wenig literarisch betätigte, gibt es auch kaum Handschriften von ihm, was Schäftlarn bietet ist ein beglückender Fund, geeignet Licht in das Dunkel der Frühgeschichte zu bringen. Freuen wir uns dieser Entdeckung, das Bild ist in seiner köstl. Primitivität ansprechend und verdient in Gesamttorden der Prämonstratenser bekannt zu werden.

Carl B. LIEVERT

Le graduel dit de Tongerlo.

Il s'agit du manuscrit 11396 de la Bibliothèque Royale de Belgique à Bruxelles. C'est un gros volume de 218 feuillets, dont toutefois seuls les feuillets 12-207, tous en parchemin de $0,41 \times 0,30$, constituent l'original. Les autres, dont la plupart en papier et d'un format plus réduit, y ont été ajoutés à des époques différentes. Ces ajoutés, parfois très fragmentaires, peuvent être passés sous silence sans aucun inconvénient. De même, les corrections ou adaptations postérieures, apportées de-ci de-là dans l'original, ne seront pas prises en considération dans la présente notice, qui entend examiner le manuscrit tel qu'il est sorti du scriptorium.

Dans le catalogue, le manuscrit est désigné comme un graduel ¹⁾ bien qu'il contienne, outre l'*antiphonale missarum*, plusieurs éléments qui, actuellement, seraient rangés plutôt dans un processionnel.

La disposition des matières est, en général, assez simple.

F. 12^v-98^r: Propre du temps, depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au vingt-sixième après la Trinité. Ce temporel débute par les chants de la procession des trois premiers dimanches de l'Avent. Entre les feuillets 27 et 28 il y a une lacune notable: du graduel du deuxième dimanche après l'Épiphanie on saute à l'offertoire du jeudi de la deuxième semaine du Carême. Au dimanche des rameaux on peut lire les rubriques et les chants de la bénédiction des rameaux et de la

¹⁾ J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique*, t. I, p. 392-393.

procession qui lui fait suite. Au jeudi saint on trouve un grand choix de chants pour le *Mandatum* ²⁾. Le vendredi saint est richement pourvu de rubriques et le samedi saint offre le texte intégral de l'*Exultet*. Ensuite on remarque les chants de l'aspersion d'eau bénite et de la procession à Pâques, aux Rogations et à la Pentecôte. Enfin, au premier dimanche après la Trinité on trouve une rubrique concernant les chants de la procession des dimanches jusqu'à l'Avent.

F. 98^r-99^r : Messe *Requiem* pour les défunts, avec deux graduels, *Si ambulem* et *Requiem*, deux traits, *Sicut cervus* et *De profundis*, et, à l'offertoire *Domine Ihesu Christe*, après le verset *Hostias*, l'antienne *In spiritu*.

F. 99^r-140^r : Propre des saints, depuis la fête de sainte Lucie (13 décembre) jusqu'à celle de saint Nicolas (6 décembre). A remarquer que la messe de la Purification (2 février) est précédée des chants de la procession. Il y a une lacune entre l'offertoire de la Chaire de saint Pierre (22 février) et celui de saint Benoît (21 mars). Plus loin, du papier collé sur le parchemin cache le texte original depuis le graduel de saint Agapite (18 août) jusqu'à l'inscription de la messe de saint Ruf (27 août).

F. 140^r-141^r : Antienne de la sainte Vierge *Salve regina*, suivie des versets alléluatiques *Virga Iesse* et *Tu es Petrus*.

F. 141^r-141^v : Messe de la Dédicace.

F. 141^v-144^v : Messes votives et messes dites familières, notamment *De sancto Spiritu in dominicis diebus*, *Item in feriis*, *De sancta Trinitate*, *De sancta Cruce*, (*De sancta Maria*) *In Adventu* et *Post Natale* ; *Pro congregatione*, *Pro peccatis*, *Pro pace*, *Pro pluvia*, *Pro iter agentibus*, *Pro quacumque tribulatione* et *Pro infirmo*.

F. 144^v-146^r : Encore une fois la messe *Requiem* pour les défunts, mais cette fois-ci avec un seul graduel, *Requiem*, un seul trait, *De profundis*, et l'offertoire sans l'antienne *In spiritu*.

F. 146^r-153^r : Ordinaire de la messe.

F. 153^r-158^r : Versets alléluatiques du commun des saints, à savoir *De apostolis*, *De uno martyre*, *De martyribus*, *De uno confessore* et *De virginibus*.

F. 158^r-158^v : Trait *Ave Maria* de l'Annonciation.

F. 158^v-207^v : Séquences. D'abord trente-deux séquences du temporel et du sanctoral mêlés, suivant l'ordre du calendrier, depuis la Noël jusqu'à la fête de saint Nicolas (6 décembre). Ensuite, dans un

²⁾ Pl. LEFÈVRE, *De Mandato fratrum in Quadragesima ad normam Institutionum Praemonstratensium*, dans *Anal. Praem.*, 40 (1964), p. 145-151.

bel désordre, dix autres séquences, la plupart sans mention du titulaire ; elles célèbrent respectivement les Apôtres, tous les Saints, un Confesseur, saint Étienne, saint Servais, saint Lambert, sainte Cathérine, l'Esprit-Saint et, les deux dernières, la sainte Vierge.

Dans la description qui vient d'être faite, il a été question de rubriques ayant trait au dimanche des rameaux, au vendredi saint et aux dimanches après la Trinité. Ces rubriques méritent qu'on y revienne, car elles manifestent une affinité nette avec les normes de l'ordinaire de Prémontré, telles qu'elles étaient en vigueur depuis au moins la fin du XII^e siècle ³⁾. C'est le cas surtout des rubriques concernant le dimanche des rameaux et les dimanches après la Trinité. Quant à celles du vendredi saint, si elles s'écartent quelque peu de l'ordinaire, elles se rapprochent davantage d'un texte plus ancien, à savoir d'un missel qui a été composé vers le milieu du XII^e siècle pour l'abbaye prémontrée de Saint-Michel d'Anvers ⁴⁾. Comme preuve, voici quelques passages des plus expressifs.

— *Dimanche des rameaux* :

Ms.11396

Post terciam sacerdos,
solito more, aquam benedictam aspergat
et collectam usitatam *Presta quesumus*
dicat.

Qua finita, prelato sacerdotalibus vestimentis et desuper cappa sollempni, diacono dalmatica, subdiacono tunica indutis, aliisque ministris cum duobus cereis et thuribulo et cruce in albis

Ordinaire ⁵⁾

Post terciam ebdomadarius presbiter,
solito more, aquam benedictam aspergat
et collectam usitatam *Presta quesumus*
dicat.

Qua finita, abbate sacerdotalibus indumentis et desuper cappa sollempni, diacono dalmatica, subdiacono tunica indutis, aliisque ministris cum duobus cereis et thuribulo et cruce in albis

³⁾ Pl. F. LEFÈVRE, *L'Ordinaire de Prémontré d'après des manuscrits du XII^e et du XIII^e siècle* (Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique, 22), Louvain, 1941 ; M. VAN WAEEFELGHEM, *Liturgie de Prémontré : le Liber Ordinarius d'après un manuscrit du XIII^e/XIV^e s.*, dans *Analectes de l'Ordre de Prémontré*, 2-9 (1906-1913), avec pagination spéciale.

⁴⁾ Pl. LEFÈVRE, *Un témoin nouveau de la liturgie de Prémontré du XII^e s. : le missel d'Anvers*, dans *Scriptorium*, 9 (1955), p. 208-216 ; N. J. WEYNS, *Een Antwerps Missaal uit de 12^{de} eeuw*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis inzonderheid van het Oud Hertogdom Brabant*, 3^e série, 18 (1966), p. 5-44 ; N. J. WEYNS, *Le missel prémontré*, dans *Anal. Praem.*, 43 (1967), p. 209-210.

⁵⁾ Pl. F. LEFÈVRE, *L'Ordinaire ...*, p. 54-55.

astantibus, cantoribus nichilominus in cappis sollempnibus astantibus, responsorio *Circumdederunt* incepto, exeat processio.

At ubi ad locum stationis venerit, diaconus benedictionem accipiens et salutationem premittens, legat evangelium *Cum appropinquasset*.

Finito evangelio, sequitur benedictio florum prima *Deus cuius filius*, et alia *Deus qui filium*...

astantibus, cantoribus nichilominus in cappis festivis astantibus, et responsorio *Circumdederunt* incepto, exeat processio...

At ubi ad locum stationis venerint, ... diaconus benedictionem accipiens et salutationem premittens, legat evangelium *Cum appropinquasset*.

Quo finito sequitur benedictio florum, in qua II collecte tantum dicuntur: I^a *Deus cuius filius*, II^a *Deus qui filium tuum*...

— *Vendredi saint* :

<i>Missel d'Anvers</i> ⁶⁾	<i>Ms. 11396</i>	<i>Ordinaire</i> ⁷⁾
Hora nona procedat prelatus de sacrario, cum diacono et subdiacono, qui sint casulis induti, sine evangelio et sine candela. Evangelium autem sit super altare. Et oret sacerdos coram altari,	Hora nona precedat prelatus de sacrario, cum diacono et subdiacono, planetis indutis, sine evangelio et candela. Evangelium vero sit super altare. Et oret prelatus ante altare,	Hora VIII ^a procedat prelatus de sacrario, cum diacono et subdiacono, qui sint planetis induti, sine evangelio et sine candelabris. evangelium vero sit super altare. Veniens igitur prelatus ante altare, orationem faciat, ministri non iungantur ei solito more,
ministri autem non iun- gantur ei solito more in oratione, nec osculetur evangelium.	ministri autem non iun- gantur ei, nec osculetur evangelium	nec osculabitur evange- lium.
Finita vero oratione, se- deat in sede que est iuxta altare, et subdiaconus legat hanc lectionem, absque titulo, <i>In tribulatione</i> ...	Completa oratione, sedeat prelatus, et subdiaconus legat lec- tionem, absque titulo, <i>In tribulatione</i> ...	Eo itaque in sede seden- te presbiterii,
Antequam iste sollempnes orationes finiantur, duo presbyteri, albis et planetis induti, absque	Antequam compleantur collecte, duo presbyteri, albis in- duti, sine stolis et ma-	lector lectionem <i>In tri- bulatione</i> sine titulo legat... Circa finem vero oratio- num, ... duo presbiteri albis in- duti, absque stolis et

⁶⁾ Pl. LEFÈVRE, *Un témoin nouveau* ... , p. 214-215.

⁷⁾ Pl. F. LEFÈVRE, *L'Ordinaire* ..., p. 62-63.

stolis et manipulis, crucem coopertam retro altare teneant,	nipulis, crucem coopertam retro altare teneant,	manipulis, acolito crucem coopertam retro altare coram eis tenente,
et in latere dextro altaris incedentes, incipiant <i>Popule meus</i> . Crucem vero coopertam acolitus ante eos teneat...	et in latere dextro altaris incedentes, incipiant antiphonam <i>Popule meus</i> ...	et in latere dextro incedentes, incipiant <i>Popule meus</i> ...

— *Dimanches après la Trinité :*

Ms. 11396

Omnibus dominicis usque ad Adventum Domini, nisi festum IX lectionum occurrerit, in processione cantatur responsorium de Trinitate, et ad introitum antiphona de sancta Maria. A prima quidem dominica post Trinitatem usque ad kalendas Augusti responsorium *Summe Trinitati* cum antiphona *Ibo michi*, que sequitur... A kalendis augusti usque ad kalendas octobris responsorium *Honor* cum antiphona *Quam pulchra*, que sequitur... A kalendis octobris usque ad Adventum Domini responsorium *Benedicamus* cum antiphona *Alma Redemptoris*...

Ordinaire ⁸⁾

Omnibus vero dominicis usque ad Adventum Domini, nisi festum IX lectionum occurrat, in processione responsorium cantatur de Trinitate, et ad introitum antifona de sancta Maria. A prima quidem dominica post octavas Pentecostis usque ad kalendas augusti responsorium *Summe Trinitati* cum antifona *Ibo michi*,
a kalendis augusti usque ad kalendas octobris responsorium *Honor virtus* cum antifona *Quam pulchra es*,
a kalendis octobris usque ad Adventum dicitur responsorium *Benedicamus Patrem* cum antifona *Alma Redemptoris*.

A côté de ces rubriques, il y a la façon dont le manuscrit 11396 suit les directives de l'ordinaire de Prémontré. Dans ce domaine-ci on constate une fidélité remarquable. Pour la mettre en lumière, on peut se borner à considérer l'usage qu'il fait des versets alléluia-tiques, qui — on le sait — constitue un critère majeur dans l'identification d'un graduel. Depuis la fin du XII^e siècle l'ordinaire présente les listes minutieuses des versets alléluia-tiques pour la semaine de Pâques, pour les dimanches et les fêtes du temps pascal, pour la semaine de Pentecôte et pour les dimanches après la Trinité ⁹⁾.

⁸⁾ Pl. F. LEFÈVRE, *L'Ordinaire* ..., p. 86.

⁹⁾ Pl. F. LEFÈVRE, *L'Ordinaire* ..., p. 71-72, 82-83, 89.

Vraiment, l'occasion d'une méprise ne manque pas ! Or nulle part on ne peut accuser le manuscrit d'une faute certaine. Tout au plus on y trouve deux points faibles. Au quatrième dimanche après Pâques le second verset alléluatique, qui selon l'ordinaire doit être *Christus resurgens* et qui, dans le manuscrit, était indiqué par son *incipit*, y a été gratté et remplacé par les mots *Christus resurgens* ; mais ce remplacement a été fait par une main très tardive, de sorte qu'il puisse être une restauration plutôt qu'une correction. Au mardi après la Pentecôte le second verset alléluatique, d'après l'ordinaire *Veni sancte Spiritus*, fait défaut dans le manuscrit, sans doute du fait d'un oubli ; oubli d'autant moins grave que ce même verset revient tous les jours de la semaine de la Pentecôte.

De ce qui précède, on peut conclure en toute prudence que le manuscrit 11396 de Bruxelles est un graduel prémontré authentique.

Reste cependant la question : à quelle époque et pour quelle église ce graduel a-t-il été composé ? Selon J. Van den Gheyn il est du XIV^e siècle et « provient probablement de l'abbaye de Tongerlo » ¹⁰⁾. J. Borremans le mentionne comme un manuscrit du XIV^e siècle, provenant de Tongerlo ; mais il ajoute, en note : « Quelques corrections de seconde main, et n'ayant toutefois trait qu'au seul calendrier, semblent insinuer que ce manuscrit pourrait provenir primitivement d'une autre abbaye prémontrée » ¹¹⁾. R. Van Waefelghem, sans aucune réserve, le signale comme un graduel du XIV^e siècle, de Tongerlo ¹²⁾. Enfin, Pl. Lefèvre parle prudemment d'un graduel « saeculo XIII^o, versus finem, Tongerloae ut videtur scriptum » ¹³⁾ Du XIV^e siècle, ou de la fin du XIII^e ? De Tongerlo, ou d'une autre abbaye prémontrée ?

Quant à l'époque, voici ce que révèle le contenu du manuscrit. Son sanctoral contient la messe de saint Antoine, confesseur. Cette messe se trouvant entre celle des saints Basilide, Nabor et Nazaire (12 juin) et celle des saints Vite et Modeste (15 juin), il faut penser à saint Antoine de Padoue (13 juin). Or ce saint fut canonisé en 1232. Voilà le *terminus post quem*. Le *terminus ante quem* peut être établi grâce à l'absence des messes de la Fête-Dieu et de la Conception de

¹⁰⁾ J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue* ... p. 393.

¹¹⁾ J. BORREMANS, *Le chant liturgique traditionnel des prémontrés : le graduel*, Malines, 1914, p. 9.

¹²⁾ R. VAN WAEFELGHEM, *Répertoire des sources imprimées et manuscrites relatives à l'histoire et à la liturgie des monastères de l'Ordre de Prémontré*, Bruxelles, 1930, p. 296, 363.

¹³⁾ PL. LEFÈVRE, *De Mandato* ..., p. 147.

la Vierge, fêtes dont la célébration fut décrétée par le Chapitre général de l'Ordre de Prémontré, respectivement en 1322 et en 1317 ¹⁴). Ce qui fait que le manuscrit étudié peut dater de la fin du XIII^e siècle ; s'il est du XIV^e, on peut préciser et dire qu'il est du début de ce siècle.

En ce qui regarde le lieu d'origine, le premier, que je sache, qui ait avancé le nom de Tongerlo, est J. Van den Gheyn. Il le fit en utilisant l'adverbe « probablement » et en se référant à une note de A.W. Wybrands. Cette note toutefois n'a rapport qu'aux translations et aux miracles de saint Siard au XVII^e siècle ¹⁵). Saint Siard, vénéré à l'abbaye de Tongerlo depuis le XVII^e siècle, a sa messe dans un des feuillets de papier ajoutés au manuscrit. Ce fait semble indiquer que le manuscrit a été en usage à Tongerlo ; il ne prouve pas encore qu'il a été composé pour Tongerlo, surtout si l'on se rappelle la réserve formulée par J. Borremans. D'ailleurs, dans le sanctoral du graduel lui-même on constate un nombre imposant de fêtes de saints, pour la plupart évêques de Maastricht, qui sont particulièrement vénérés dans le diocèse de Liège ¹⁶) : Translation de saint Lambert (28 avril), saint Domitien (7 mai), saint Servais (13 mai), saint Remacle (3 septembre), saint Théodard (10 septembre), saint Lambert (17 septembre), saint Séverin (23 octobre), saint Hubert (3 novembre) et saint Trudon (23 novembre). En outre, parmi les séquences, il y en a une pour saint Servais et une autre pour saint Lambert. A proprement parler, il n'est pas impossible que ces données se trouvent dans un graduel de l'abbaye de Tongerlo, qui, tout en appartenant au diocèse de Cambrai, n'était pas très éloignée de celui de Liège ; cependant on s'attend plus à les rencontrer dans un graduel d'une abbaye située dans le diocèse de Liège même. Quelle pourrait être cette abbaye ? On a l'embarras du choix : Averbode, Beaurepart, Floreffe, Heylisse, Leffe et Parc. L'abbaye d'Averbode semble pouvoir être exclue, du fait que son patron est saint Jean Baptiste : en effet, pour les églises dont ce saint est le patron, l'ordinaire prévoit une séquence spéciale, *Gaude Caterva* ¹⁷), qu'on trouve encore dans le missel imprimé de 1578 ; or on ne la ren-

¹⁴) Pl. LEFÈVRE, *Décrets liturgiques publiés par les Chapitres généraux de Prémontré aux XIII^e et XIV^e siècles*, dans *Anal. Praem.*, 4 (1928), p. 143-147 ; J.B. VALVEKENS, *Acta et decreta Capitulum Generalium Ordinis Praemonstratensis*, dans *Anal. Praem.* 43 (1967), avec pagination spéciale, p. 73-74, 70.

¹⁵) A.W. WYBRANDS, *Gesta abbatum Orti sancte Marie. Gedenkschriften van de abdi Mariëngaarde in Friesland*, Leeuwarden, 1879, p. 146, n. 3.

¹⁶) Voir le calendrier de Liège, dans H. GROTEFEND, *Zeitrechnung des Deutschen Mittelalters und der Neuzeit*, t. II/I, Hannover, 1892, p. 105-109.

¹⁷) Pl. F. LEFÈVRE, *L'Ordinaire...*, p. 90.

contre pas dans le manuscrit. Parmi les autres abbayes mentionnées, aucune, que je sache, n'a eu saint Laurent comme patron. Y en a-t-il une, où saint Laurent jouissait d'une vénération particulière ? Dans ce cas, il pourrait y avoir une indication sur le lieu d'origine du graduel dans le fait que la seule miniature qu'il contient se trouve à la messe de saint Laurent (10 août).

Si l'on ne sait pas encore trop bien à quelle abbaye attribuer le manuscrit étudié, il n'en reste pas moins un graduel prémontré authentique, composé vers la fin du XIII^e siècle ou au début du XIV^e. Comme tel il n'est pas dépourvu d'intérêt pour quiconque désire étudier l'*antiphonale missarum* de Prémontré ; aussi les données qu'il fournit à ce sujet seront-elles intégrées dans l'*Antiphonale missarum Praemonstratense*, qui est en préparation. Mais, comme il a été insinué au début de cette notice, l'importance de ce manuscrit dépasse celle d'un graduel : il contient notamment un bon nombre de chants de procession, parmi lesquels des chefs-d'œuvre tels que l'antienne *Ecce karissimi* de la procession des trois premiers dimanches de l'Avent, le répons *Collegerunt* de la procession des rameaux, l'antienne *Cum rex glorie* ainsi que le répons *Sedit angelus* de la procession pascalle, les antiennes *Ibo michi* et *Quam pulchra* de la procession des dimanches après la Trinité, et bien d'autres encore ¹⁸⁾.

Du point de vue musical, le graduel dit de Tongerlo est l'un des témoins qualifiés qui ont permis de rétablir les constituantes authentiques d'un certain nombre de mélodies appartenant au trésor de l'Ordre canonial, en particulier à la famille de Prémontré ¹⁹⁾.

En feuilletant ce document, où l'on entend comme l'écho des chants qui, pendant huit siècles, ont donné un cachet particulier aux célébrations liturgiques dans les églises prémontrées, on est forcément pris d'un sentiment de mélancolie, ainsi que d'un certain malaise. Dès maintenant on se sent confus du jugement que l'histoire portera sur un Ordre, qui, alors qu'on se donne tant de peine pour sauvegarder toutes sortes d'œuvres d'art de l'antiquité, se résigne à sacrifier

¹⁸⁾ Plusieurs chants, contenus dans le manuscrit 11396, se retrouvent parmi les « textes choisis », repris dans les *Annexes* de Pl. F. LEFÈVRE, *La Liturgie de Prémontré. Histoire, formulaire, chant et cérémonial* (Bibliotheca Analectorum Praemonstratensium, 1), Louvain, 1957.

¹⁹⁾ Il est fait allusion ici à l'œuvre entreprise par le savant organiste de l'abbaye de Tongerlo, feu le chanoine Borremans. Sa mort prématurée, survenue au camp de Mathausen en 1944, ne lui permit pas de voir la publication d'une étude qu'il avait consacrée à l'antiphonaire de Prémontré. Ce serait un devoir impérieux pour l'abbaye de sa profession, qui possède aujourd'hui les mss laissés par le défunt, de les faire connaître sans retard. (Note du Président de la Commission historique de l'Ordre).

au désir de nouveauté de certains de ses membres l'élément important de son patrimoine qu'est son chant liturgique traditionnel. D'autant plus que, bien souvent, ces novateurs, tout en appelant au récent Concile du Vatican, se montrent réfractaires à la volonté expresse de ce même Concile ²⁰⁾ aussi bien que du Pape ²¹⁾.

Norbert WEYNS, O. Praem.

Note sur les Prémontrés ordonnés à Reims, 1763-1781.

Les anciens registres d'ordinations présentent beaucoup d'intérêt pour l'histoire des ordres religieux, et nous avons présenté ici-même, l'an dernier ¹⁾, les *Prémontrés ordonnés à Paris dans la seconde moitié du 18^e siècle*. Car, à défaut des registres de vêtures et de professions, malheureusement trop souvent disparus, les registres d'ordinations aident à la reconstitution, qui doit se faire avec une extrême prudence, des effectifs d'une abbaye, d'une circarie ou d'une province à un moment donné ²⁾.

²⁰⁾ CONCILIUM VATICANUM II, *Constitutio de sacra Liturgia*, n. 116 : « Ecclesia cantum gregorianum agnoscit ut liturgiae romanae proprium : qui ideo in actionibus liturgicis, ceteris paribus, principem locum obtineat ».

²¹⁾ Qu'on se rappelle les paroles graves que le pape Paul VI adressa, le 15 août 1966, aux supérieurs généraux des instituts religieux de clercs tenus au chœur. Elles concernent directement l'office choral, mais s'appliquent tout aussi bien à la célébration eucharistique : « Non autem agitur hic tantummodo de retinendo in officio choralis eloquio latino (...), sed etiam de indemnibus servandis decore, pulchritudine, nativo vigore huiusmodi precationum et cantuum : agitur videlicet de choralis officio, « suave sonantis Ecclesiae vocibus » (Cfr. S. Aug. *Conf.* 9, 6 ; *PL.* 32, 769) expresso, quas conditores et magistri vestri ac Sancti Caelites, Familiarum vestrarum lumina, vobis tradiderunt. Non parvi pendenda sunt instituta maiorum, quae per diuturna saecula vos ornabant. Haec vero choralis officii ratio una e causis praecipuis fuit, cur Familiae eadem vestrae firmiter starent laetisque augerentur incrementis. Mirandum ergo, quod, subita commotione excitata, ea nonnullis negligenda iam esse videtur ».

« In praesenti rerum condicione quae vox, qui cantus substitui poterit pro catholicae pietatis formulis, quibus usque adhuc usi estis. Perpendendum est et considerandum, ne peior sit condicio, cum gloriosa illa hereditas fuerit abiecta. Est enim timendum, ne officium chorale ad inconditam quandam recitationem redigatur, quam vos primi fortasse sentietis inopia laborare ac taedia gignere ». *Notitiae*, 2 (1966), p. 253-254.

¹⁾ In : *Analecta Praem.*, t. 43, 1967, pp. 317-323.

²⁾ La plus grande prudence s'impose dans cette reconstitution, car les données de ces registres d'ordinations sont parfois manifestement erronées. Pour Reims, nous n'avons pas trouvé de telles erreurs, mais on en relève beaucoup dans les registres d'ordinations de Laon (A. d. Aisne, G 2491-2492-2493), dues généralement à l'inattention du secrétaire de l'évêché. Errare humanum est. On trouve souvent dans ces registres de Laon des mentions absolument fausses quant à la maison de profession de tel ou tel